

Lundi 27 janvier 2020 12h15 - 13h30 | Hôpitaux Universitaires de Genève salle 3-797, 3ème étage (Bât. C, biblio ORL)

« REFLEXIONS AUTOUR DU FINANCEMENT DES TRAITEMENTS DE MÉDECINE DE LA REPRODUCTION »

En Suisse, seuls quelques traitements d'infertilité sont remboursés par l'assurance maladie et la fécondation reste actuellement à la charge des couples. La nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) est entrée en vigueur en 2017 et a révolutionné la pratique de la médecine de la reproduction en Suisse. La question du remboursement de ces techniques est actuellement débattue. De nombreuses questions se posent et seront abordées lors de cet exposé notamment les questions des limites d'âges, des répercussions du remboursement et des traitements futiles.

Prof PD Dr Streuli Marie Isabelle



